

Réunion mensuelle du 27 mars 2023

Présents : Jacques Beaumont, Grégory Belous, Olivier Bossavy, Gérard Françon, Kémal Mokrani, Raymond Jourard, Gilles Thomas, Bruno Viret-Lange.

Excusés : Pascal Bœuf, Bruno Dalmais, Bob Moiroud.

Bienvenue à deux nouveaux adhérents présents à la réunion : Jacques Beaumont et Grégory Belous.

1. Émission C dans l'Air du 9 mars

Cette émission était annoncée sur le thème des ZFE. Les participants sur le plateau étaient tous très au fait de l'économie et des politiques publiques mais aucun n'était spécialiste des questions fondamentales qui ont motivé la création des ZFE, à savoir la pollution atmosphérique et la santé environnementale.

Les reportages n'ont rien amené de significatif et, tout au long de l'émission, rien n'a été développé ni même prononcé : « qualité de l'air » et « risques pour la santé des habitants » n'ont pas semblé intéresser les intervenants. Quelques informations intéressantes à retenir ont été fournies par Philippe Dessertine, professeur d'université et Directeur de l'Institut de haute finance :

- les propriétaires de véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés sont pour 30,8% dans les classes populaires et 12% dans les classes aisées,
- 42 % des actifs prennent leur voiture pour faire moins de 20 km par jour,
- 85% des ménages hors Paris possèdent une voiture,
- l'offre de petites voitures électriques en France est très faible, la priorité des constructeurs se porte sur des véhicules plus grands et plus chers, seule la Chine fait exception.

L'émission du 9 mars 2023 est toujours disponible en replay sur le site de France.tv : <https://www.france.tv/france-5/c-dans-l-air/>

Des échanges qui ont suivi entre les participants à notre réunion, on retiendra quelques informations complémentaires :

- les villes européennes où on achète le moins de voitures sont les grandes villes anglaises, Zurich est celle qui en possède le plus mais, dans les deux cas, les habitants utilisent beaucoup le réseau de transports en commun,
- les moteurs diesel modernes sont une réussite technique au niveau des émissions de CO2 mais pas une réussite politique.

2. Recrutement de nouveaux adhérents

Parmi les actions prioritaires de notre feuille de route 2023-2024 figure le recrutement de nouveaux adhérents pour renforcer notre visibilité, en particulier en intervenant directement dans les conseils de quartier, les CIL et les conseils citoyens qui souvent ignorent jusqu'à notre existence.

Nous souhaitons rencontrer Chloé Vidal, 13^{ème} Adjointe de la Ville de Lyon en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne mais l'assistante des élus du 4^{ème} nous a refusé de prendre ce rendez-vous et nous a orienté vers Yannick Papaix, élu d'arrondissement délégué à la transition énergétique. Nous avons également demandé un rendez-vous à Céline de Laurens, 13^{ème} Adjointe de la Ville de Lyon en charge de la santé environnementale avec qui nous avons déjà travaillé dans le cadre du Contrat Local de Santé.

A ce jour, aucune suite n'a encore été donnée à ces deux demandes. Nous allons relancer au plus tôt.

Réunion mensuelle du 27 mars 2023

R. Joumard nous a indiqué deux personnes qui pourraient nous mettre en relation avec les CIL et les conseils de quartier : Bertrand Jabouley, Président de l'UCIL de la Métropole de Lyon et Bénédicte Pasiecznik, 2^{ème} adjointe du 7^{ème} arrondissement de Lyon. Nous allons prendre contact avec eux.

Par ailleurs, nous allons mettre un lien vers HelloAsso sur la page d'accueil de notre site WEB pour faciliter les adhésions et permettre le règlement en ligne de nos cotisations.

3. Comité territorial Atmo Auvergne Rhône-Alpes du 24 mars (Ouest de l'Ain, Nord Isère, Rhône)

Comme chaque trimestre, Atmo Auvergne Rhône-Alpes organise en présentiel à Bron et en visioconférence une réunion de travail où les membres des différents collèges sont invités. 22 personnes ont participé à cette réunion, représentant en majorité le collège institutionnel.

Le rapport annuel d'Atmo-Aura est en cours d'élaboration mais des tendances sont déjà constatées :

- au niveau météo, 2023 a été l'année la plus chaude dans notre région depuis 1959,
- les dépassements réglementaires ont concerné le dioxyde d'azote NO₂ pour Lyon et l'ozone O₃ dans les zones périurbaines et rurales autour de Lyon et Valence ainsi que les zones d'altitude de la Vallée du Rhône,
- la remontée du taux de particules fines depuis 2019 que nous avons signalée à l'organisme dès le 4 janvier n'a pas encore trouvé d'explication précise, les chauffages au bois de petite taille sont suspectés, même s'ils sont labellisés « Flamme Verte », nous allons développer ce sujet un peu plus loin dans ce document.

Suite à la décision du Conseil d'État du 17 octobre 2022 d'infliger à la France une astreinte de 20 millions d'euros, Atmo Auvergne Rhône-Alpes a reçu 1 million d'euros pour travailler sur les mesures et les pistes d'amélioration de la qualité de l'air à Lyon, là où les valeurs de NO₂ dépassent encore les normes européennes. Il convient de noter que cette somme ne peut pas être utilisée pour des investissements nouveaux.

La feuille de route pour 2023-2025 comporte 18 actions engagées ou à développer et nous en avons retenu :

- la captothèque régionale intégrant les mesures de micro-capteurs individuels dans les données de l'organisme,
- une campagne pédagogique à Lyon donnant de la visibilité sur l'indice Atmo du jour, avec l'éclairage d'un bâtiment emblématique tel que le Crayon de la Part-Dieu,
- l'évaluation du transport routier dans l'Est Lyonnais, avec une campagne de mesures sur toute l'année 2023 (en collaboration avec ASF pour la partie A46), nécessitant utilisation de remorques mobiles sur 2 sites pendant 4 fois 7 jours consécutifs et de tubes passifs sur 20 sites,
- l'étude des polluants émergents, en particulier les PFAS (produits perfluorés),
- un travail en commun avec Airparif, l'ADEME et INERIS sur les émissions des chaufferies de petite puissance utilisant de la biomasse.

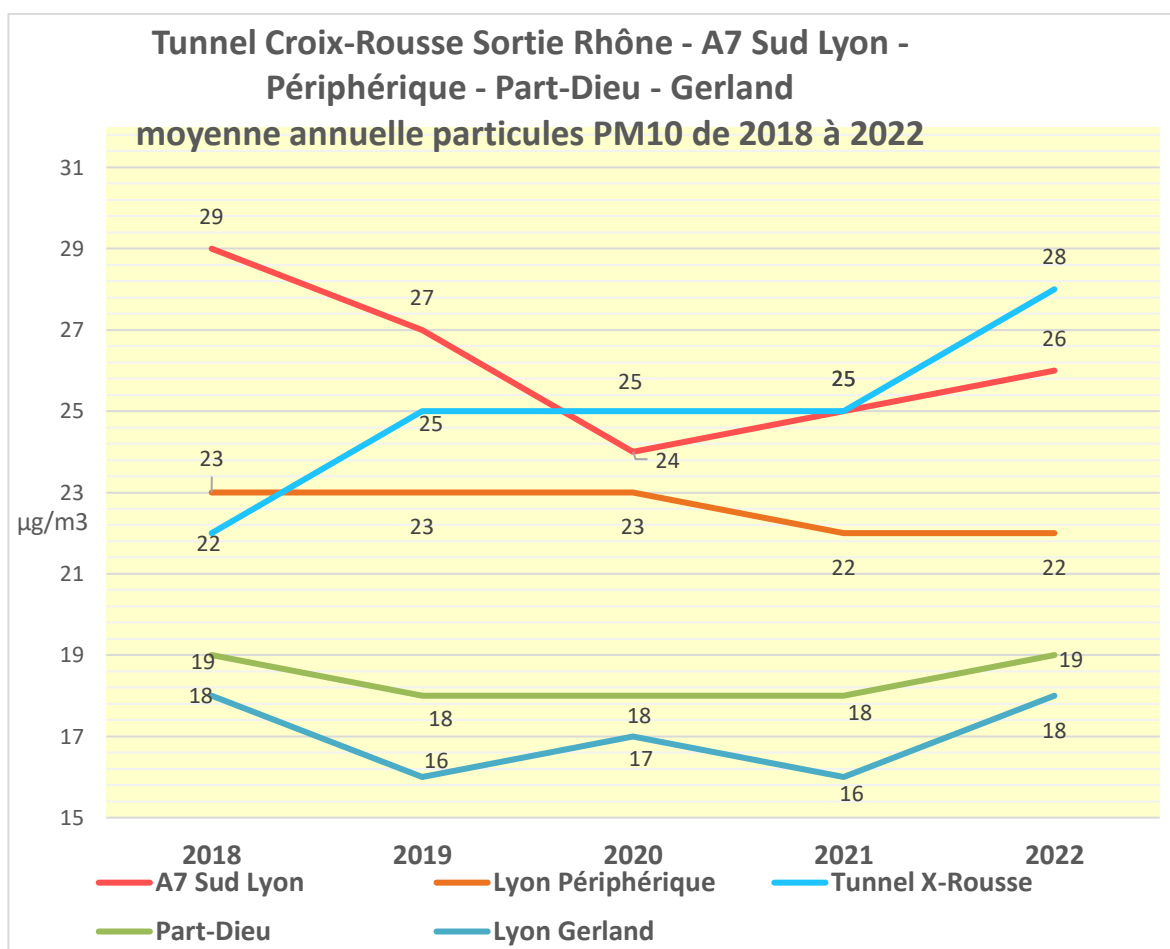
Nous avons posé deux questions en séance :

- Pourquoi les mesures de la station Tunnel Croix-Rousse sortie Rhône ne figurent-elle plus sur les courbes de tendance publiées par Atmo Au-RA ? La réponse est que cette station n'est pas considérée comme réglementaire au niveau UE et elle est financée directement par la Métropole de Lyon. Mais elle continue de fonctionner, les mesures restent accessibles en temps réel sur le site d'Atmo Au-RA.

Réunion mensuelle du 27 mars 2023

- Lors de l'épisode de pic de pollution de février 2023, nous avons constaté que l'écart entre le niveau des particules PM10 et celui des PM2.5 se réduisait les jours où la pollution était la plus forte, ce qui est particulièrement inquiétant au vu de la dangerosité des PM2.5. La réponse est que l'épisode de février 2023 est actuellement en cours d'analyse détaillée et qu'on en saura plus dans quelques semaines.

4. Le taux de particules fines remonte dans l'agglomération lyonnaise mais pas à cause du trafic routier (article en ligne sur notre site WEB)



Le 4 janvier 2023, nous avons publié nos statistiques annuelles de pollution atmosphérique depuis 2011. La tendance à l'amélioration se voit bien sur nos courbes jusqu'en 2018 mais une légère remontée des particules fines est constatée sur toutes les stations de mesure de notre agglomération. Nous avons immédiatement signalé ces observations à Atmo Auvergne Rhône Alpes qui a vérifié la tendance à la remontée des particules PM10 dans les autres métropoles de la région Au-RA. Le fait est là, la courbe de tendance s'est bien inversée. L'observatoire régional de la qualité de l'air s'est emparé du problème, il n'y a pas encore d'explication précise mais une première piste est le chauffage au bois avec des chaufferies de petite taille, même si elles sont labellisées « Flamme Verte ». Le constat n'étant pas spécifique à notre région, Atmo Au-RA travaille sur le sujet avec Airparif, l'ADEME et INERIS. Au moment où 167 communes du Rhône, de l'Isère et de l'Ain ont décidé d'interdire le chauffage au bois en foyer ouvert, la conversion en foyer fermé est-elle aussi judicieuse que l'Etat et les fournisseurs d'équipement et de combustible à base de bois veulent bien nous le faire croire ? Curieusement, bien peu d'information a circulé sur ce sujet pourtant essentiel, un oubli sans doute...

Réunion mensuelle du 27 mars 2023

5. Évolution de la réglementation européenne

Deux sujets majeurs sont à retenir :

- **Une nouvelle directive au 1^{er} trimestre 2024 remplaçant celle de 2008** (2008/50/CE) qui fixait les valeurs à ne pas dépasser pour les polluants réglementés, les seuils vont être revus à la baisse. Il est certain que de nombreuses zones géographiques vont se retrouver en dépassement alors qu'elles sont actuellement au-dessous des valeurs limites. Il est vraisemblable que les niveaux préconisés par l'OMS en 2021 y sont pour quelque chose, même si l'UE n'ira sans doute pas aussi loin dans l'édiction des nouvelles règles.
- La **norme Euro 7** va remplacer l'actuelle norme Euro 6/VI réglementant les émissions des véhicules routiers à moteur. La Commission Européenne a rendu sa copie le 12 novembre dernier en dévoilant ce qu'elle propose. Il y a beaucoup de règles dans cette norme, en particulier pour ce qui concerne le CO2. Un bon résumé des propositions de la Commission se trouve dans le communiqué de presse ici : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_22_6495/IP_22_6495_FR.pdf

6. Élection du bureau de l'association

Le bureau pour l'exercice 2023 se compose de Gérard Françon (Président), Gérard Crimier (Secrétaire), Kémal Mokrani (Trésorier) ainsi que de 3 membres : Pascal Bœuf, Bob Moiroud et Bruno Viret-Lange.

7. Prochaine réunion

Notre prochaine réunion mensuelle aura lieu le **lundi 24 avril 2023** en salle 4 de 19H00 à 21H00 à la Maison des Associations-Robert Luc, 28 rue Denfert-Rochereau, 69004 Lyon.